

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2000)
Heft:	3
Artikel:	Le développement durable, une perspective nouvelle pour la gestion urbaine
Autor:	Probst Outzinout, Raphaëlle
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-957316

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le développement durable, une perspective nouvelle pour la gestion urbaine

Die nachhaltige Entwicklung, eine neue Perspektive für die Stadtplanung

Heutzutage ist das Management einer Stadt vom Aufkommen neuer sozio-ökonomischer und ökologischer Probleme geprägt. Die Aufgaben werden damit komplizierter und die Akteure zahlreicher. Das Konzept der nachhaltigen Entwicklung bietet eine neue Möglichkeit zur Analyse der mit der Entwicklung im Allgemeinen und mit der räumlichen Entwicklung im Besonderen im Zusammenhang stehenden Problemstellungen. Es ruft zur Veränderung auf und setzt eine gleichzeitige Miteinbeziehung der verschiedenen Dimensionen städtischen Lebens voraus. Die Stadt Neuchâtel hat ihre Agenda 21, ein Massnahmenkatalog zur nachhaltigen Entwicklung des einundzwanzigsten Jahrhunderts, unter diesem Gesichtspunkt erarbeitet. Die Reorientierung der Gemeindepolitik und der verschiedenen Aktionen auf Gemeindeebene, die neuen Formen der Partnerschaft zwischen der Privat- und der Staatswirtschaft, die Entwicklung neuer Schnittstellen zwischen der Stadt und ihren Einwohnern oder die Modernisierung des öffentlichen Handelns sind alles Resultate, die durch dieses Vorgehen erbracht wurden.

► Raphaëlle Probst
Outzinout
Cheffe de projet Agenda 21
Section de l'urbanisme
Ville de Neuchâtel

La gestion urbaine est marquée aujourd'hui par l'émergence de problèmes socio-économiques et écologiques nouveaux, impliquant une complexification des enjeux et une multiplication des acteurs. Le concept de développement durable offre une optique nouvelle d'analyse des problématiques liées au développement en général, et à l'aménagement du territoire en particulier. Il appelle au changement et implique la prise en compte conjointe des différentes dimensions du champ urbain.

Le développement durable est un «développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins». Tel est le mot d'ordre qui a été lancé lors de la Commission Brundtland en 1987¹.

A priori, ce concept, dont l'usage peut désormais être qualifié de rituel, se prête difficilement à toute forme de rationalisation préalable et ne constitue pas un «prêt-à-porter» opérationnel. Le développement durable cherche à tout englober, à tout concilier et reste, à force, souvent rangé dans la catégorie des «bons sentiments».

Cependant, et de manière paradoxale, cette notion «fonctionne» et constitue un thème fédérateur. Armand Hatchuel présume d'ailleurs que nous sommes en train d'assister à la construction d'un «nouveau mythe rationnel», déterminant pour l'action collective².

Le développement durable, dans le sens de soutenable et viable, peut ainsi être considéré comme un nouveau paradigme ou une nouvelle grille de lecture. Il repose sur plusieurs principes :

- Il nécessite une approche systémique, multidimensionnelle et interdisciplinaire devant permettre de décloisonner la pensée et l'action ;
- Il doit être le fruit d'une concertation entre tous les acteurs et requiert de ce fait une démarche participative et multipartenaire ;
- Il tient compte des différentes échelles temporelles (court, moyen et long terme).

Le développement durable impose l'examen des conséquences des décisions individuelles et collectives sur l'utilisation du sol, l'aménagement du territoire, l'environnement et le paysage. Il appelle au renforcement de la solidarité sociale ainsi qu'à une meilleure qualité de vie. Il donne

la priorité au ménagement des ressources, aux principes de péréquation et d'équité à tous les échelons.

“En tant que nouvel instrument de gestion urbaine, le développement durable est à considérer comme un processus stratégique de développement territorial et postule une amélioration continue des actions réalisées.”

L'Agenda 21 de la ville de Neuchâtel

Récemment, la ville de Neuchâtel a élaboré son Agenda 21, catalogue de mesures en faveur du développement durable pour le 21^e siècle. Les autorités entendent mettre en place un processus comprenant la définition d'objectifs et de priorités en matière de développement, la planification d'un programme d'actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Le développement durable est compris comme un cadre commun pour réengager un dialogue souvent interrompu entre l'économie, le social et l'environnement. La démarche consiste à repenser les objectifs traditionnellement fixés dans chacun de ces trois domaines. En effet, ce qui est véritablement en jeu est leur intégration et non leur simple juxtaposition. Il s'agit d'exploiter les synergies entre des dimensions à priori antagonistes.

Bien qu'il soit difficile, dans certains cas, de dépasser des logiques d'interventions sectorielles, le processus d'Agenda 21 a permis de réorienter différentes politiques et actions communales. Par exemple, le concept de mobilité durable a été développé avec les associations privées concernées et une expérience pilote de promotion des transports publics est menée au sein de l'administration. La politique énergétique, principalement développée en matière d'économies d'énergie dans les constructions, est étendue au secteur privé et au domaine des transports. La gestion des espaces verts est intensifiée et complétée, en collaboration avec les acteurs sociaux concernés, par un programme de réinsertion professionnelle et par une politique d'information et de communication. La politique sociale du logement



ment est également réorientée, en fonction d'objectifs de densification de la ville, de réhabilitation des territoires bâties et de mixité sociale. Elle est complétée par des recherches en matière de rénovation douce.

L'Agenda 21 est ainsi un appel à débattre sur les priorités. En tant que nouvel instrument de gestion urbaine, il est à considérer comme un processus stratégique de développement territorial et postule une amélioration continue des actions réalisées. Cet instrument permet de définir des objectifs communs et offre des principes et des règles du jeu déterminés.

Toutefois, l'impératif d'intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux ne suffit pas à donner un caractère opératoire à la notion de développement durable. Il implique également la recherche de nouvelles techniques et d'outils appropriés.

L'Agenda 21 de Neuchâtel prévoit l'introduction de la notion de développement durable dans les outils d'aménagement du territoire. Dans le cadre du plan directeur sectoriel des rives du lac et de l'aménagement du secteur de la gare (Espace de l'Europe), des démarches nouvelles sont actuellement en cours. Elles ont pour objectifs d'intégrer les acteurs concernés en amont des procédures habituelles et de mener une réflexion pluridisciplinaire. Une grille d'analyse permettant de tenir compte de critères économiques, sociaux et écologiques dans les concours d'architecture ainsi qu'une charte pour une politique d'achat et de mise en soumission sont également en cours d'élaboration. Par ces démarches, les éléments de développement durable pouvant être généralisés et repris dans d'autres instruments d'aménagement du territoire seront déterminés.

Neuchâtel
Photo: Archives de la ville de Neuchâtel.

De plus, l'Agenda 21 postule la participation de tous les partenaires locaux et implique de concevoir le développement durable comme une dynamique d'innovation institutionnelle et de modernisation des formes de l'action publique. Il s'agit de donner à l'articulation entre aménagement du territoire et développement durable un ancrage institutionnel solide et permanent, notamment par la simplification des structures, la démocratisation des procédures, l'organisation de l'évaluation, de la transparence et l'incitation au développement d'initiatives locales.

“Il s’agit de donner à l’articulation entre aménagement du territoire et développement durable un ancrage institutionnel solide et permanent, notamment par la simplification des structures, la démocratisation des procédures, l’organisation de l’évaluation, de la transparence et l’incitation au développement d’initiatives locales.”

Dans ce sens, les autorités de la Ville de Neuchâtel ont instauré de nouvelles formes de partenariat entre le secteur public et le secteur privé, non seulement à l'échelle de la commune ou d'un quartier, mais également à l'échelle de l'agglomération neuchâteloise. L'administration et les représentants des principaux intérêts locaux ont participé au processus d'élaboration des objectifs et du programme d'actions et sont impliqués dans la mise en œuvre de projets particuliers.

Par ailleurs, une structure décisionnelle et opérationnelle adaptée au fonctionnement de l'administration a été définie. Elle est dotée d'une nouvelle entité, soit le forum du développement durable, qui fonctionne comme lieu d'échanges d'expériences et lieu d'apprentissage. L'Agenda 21 propose en outre de nouvelles prestations aux citoyens telle que la création d'un poste de délégué fonctionnant comme interface entre la Ville et les habitants.

Aborder la question de la modernisation de l'action publique implique également de s'interroger sur l'échelle de l'action, c'est-à-dire sur la dimension territoriale du développement durable. Peut-on véritablement «penser» globalement et «agir» localement ? Sur ce thème, la littérature est plutôt laconique et cette ambiguïté justifie parfois l'inaction. Dans la perspective du développement durable, une réforme territoriale apparaît nécessaire. Celle-ci comprendrait notamment une réarticulation des instruments de planification territoriale et de développement économique, la reconnaissance d'un emboîtement des échelles institutionnelles ainsi qu'un mode de gouvernement local davantage participatif et démocratique, laissant notamment une large place à la médiation, au travail associatif et à la délégation.

Dans ce sens, l'Agenda 21 de Neuchâtel prévoit, en collaboration avec le Groupement des communes du littoral, de développer de nouveaux instruments de coopération intercommunale et de coordonner l'aménagement des territoires à travers trois problématiques spécifiques (santé, tourisme et transports).

Le développement durable peut être considéré comme une règle d'action à long terme en situation d'incertitude. Il représente un changement culturel important nécessitant le développement de nouveaux modes de pensées et constitue un principe d'action politique. Pour devenir opérateur, il appelle en effet une «praxis publique» originale qui passe par des réformes institutionnelles et un effort plus rigoureux de construction du concept. ■

¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Ed. du Fleuve, Montréal, 1988.

² Armand Hatchuel, *L'action collective – Coordination, conseil, planification*, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 1998.